



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA  
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL  
ET DE L'EMPLOI – UD92**

**N° Spécial**

**11 Septembre 2020**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DIRECCTE UD92 du 11 septembre 2020**

**SOMMAIRE**

<b>Décision- Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI</b>	<b>Page</b>
DIRECCTE UD92 N°2020-296	11.09.2020	Décision portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis dans le département des Hauts-de-Seine	3
N° 2020-297	11.09.2020	Arrêté modifiant la liste des conseillers du salarié dans le département des Hauts-de-Seine.	13

**DECISION DIRECCTE UD 92 - N° 2020-296 EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2020 PORTANT  
AFFECTATION DES AGENTS DE CONTROLE DANS LES UNITES DE CONTROLE ET  
GESTION DES INTERIMS DANS LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

La Directrice régionale adjointe, responsable de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile-de-France,

Vu les articles R.8122-1 et suivants du code du travail,

Vu le décret 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu le décret n°2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu les décrets 2008-1503 et 2008-1510 du 30 décembre 2008 relatifs à la fusion des services d'inspection du travail,

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile de France,

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté interministériel du 20 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Gaëtan RUDANT en qualité de Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile-de-France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu l'arrêté ministériel du 7 janvier 2020 nommant Madame Claudine SANFAUTE, Directrice Régionale adjointe des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile-de-France, responsable de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine,

Vu la décision n° 2018-43 du 10 avril 2018 de la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile de France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine,

Vu la décision n° 2020-16 du 31 janvier 2020 du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile-de-France, portant délégation de signature à Madame Claudine SANFAUTE,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Madame Catherine BARRAS, directrice adjointe du travail
- Unité de contrôle n° 2 : Madame Camille LAVERTY, directrice adjointe du travail

- Unité de contrôle n° 3 : Madame Sylvie GUINOT, inspectrice du travail
- Unité de contrôle n° 4 : Monsieur Jean-Noël PONZEVERA, inspecteur du travail
- Unité de contrôle n° 5 : Monsieur Alexandre AZARI, directeur adjoint du travail
- Unité de contrôle n° 6 : Madame Catherine FOMBELLE, directrice adjointe du travail, par intérim
- Unité de contrôle n° 7 : Madame Catherine FOMBELLE, directrice adjointe du travail.

## ARTICLE 2

Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail encadrant la répartition organisationnelle des contrôles et juridique relative aux décisions administratives et pouvoirs relevant de la compétence exclusive des inspecteurs du travail dans les sections confiées à un contrôleur du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine les agents suivants :

### Unité de contrôle n° 1

Section 1-1 : Madame Delphine SARRASIN, inspectrice du travail.

Madame Delphine SARRASIN est également compétente, sur les communes d'Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy, Gennevilliers, Levallois-Perret, Neuilly-Sur-Seine et Villeneuve la Garenne, pour le contrôle :

- Des établissements de transports routiers dotés des codes NAF suivants :
  - Transports urbains et suburbains de voyageurs (NAF 49.31Z)
  - Transports de voyageurs par taxis (NAF 49.32Z)
  - Transports routiers réguliers de voyageurs (NAF 49.39A)
  - Autres transports routiers de voyageurs (NAF 49.39B)
  - Transports routiers de fret interurbains (NAF 49.41A)
  - Transports routiers de fret de proximité (NAF 49.41B)
  - Location de camions avec chauffeur (NAF 49.41C)
  - Services de déménagement (NAF 49.42Z)
  - Messagerie, fret express (NAF 52.29A)
  - Affrètement et organisation des transports (NAF 52.29B)
  - Autres activités de poste et de courrier (NAF 53.20Z)
- Des établissements de la RATP concourant aux activités de transport routier. Cette compétence s'étend à tous les établissements de maintenance du matériel roulant routier.

Section 1-2 : Madame Nolwenn MAUROT, inspectrice du travail.

Section 1-3 : Madame Samya KAMALI, inspectrice du travail.

Section 1-4 : Madame Valérie LABATUT, inspectrice du travail.

Section 1-5 : Madame Christine ONNEE, inspectrice du travail.

Section 1-6 : Madame Aurélia FULCHIGNONI, inspectrice du travail.

Section 1-7 : Monsieur Laurent RUPPY, contrôleur du travail.

Monsieur Laurent CLAUDON, inspecteur du travail est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 1-8 : Monsieur Laurent CLAUDON, inspecteur du travail.

M. Laurent CLAUDON est également compétent, sur les communes de Clichy, Gennevilliers et Villeneuve-La-Garenne, pour le contrôle :

- Des établissements de la SNCF concourant aux activités de transport et des établissements de transport ferroviaire (codes NAF 49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs et 49.20Z Transports ferroviaires de fret). Cette compétence s'étend à toutes les activités de toute nature s'exerçant au sein des enceintes ferroviaires, lesquelles comprennent les gares et le domaine public ferroviaire ainsi que les établissements de maintenance du matériel roulant ferroviaire.
- Des établissements de la RATP concourant aux activités de transport ferroviaire. Cette compétence s'étend à toutes les activités de toute nature s'exerçant au sein des enceintes ferroviaires, lesquelles comprennent les gares, les stations et les emprises ferroviaires.

### Unité de contrôle n° 2

Section 2-1 : Madame Bouchra BENTIRI-BZIAR, inspectrice du travail,

Madame Bouchra BENTIRI-BZIAR est également compétente pour le contrôle des établissements de transports routiers situés 26, quai Charles Pasqua à Levallois-Perret.

Section 2-2 : Madame Kathia BRANDT, inspectrice du travail par intérim.

Section 2-3 : Monsieur Jean-Philippe PELISSIER, inspecteur du travail par intérim.

Section 2-4 : Madame Salomé LASLA, inspectrice du travail.

Section 2-5 : Monsieur Farouk DJEBARA, inspecteur du travail par intérim.

Section 2-6 : Madame Nathalie NAMPON, inspectrice du travail.

Section 2-7 : Monsieur Farouk DJEBARA, inspecteur du travail.

Section 2-8 : Madame Marie-Agnès YAPO, inspectrice du travail.

Madame Marie-Agnès YAPO est également compétente, sur les communes d'Asnières sur Seine, Bois-Colombes, Levallois-Perret et Neuilly sur Seine, pour le contrôle :

- Des établissements de la SNCF concourant aux activités de transport et des établissements de transport ferroviaire (codes NAF 49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs et 49.20Z Transports ferroviaires de fret). Cette compétence s'étend à toutes les activités de toute nature s'exerçant au sein des enceintes ferroviaires, lesquelles comprennent les gares et le domaine public ferroviaire ainsi que les établissements de maintenance du matériel roulant ferroviaire.
- Des établissements de la RATP concourant aux activités de transport ferroviaire. Cette compétence s'étend à toutes les activités de toute nature s'exerçant au sein des enceintes ferroviaires, lesquelles comprennent les gares, les stations et les emprises ferroviaires.

Section 2-9 : Monsieur Jean-Philippe PELISSIER, inspecteur du travail.

Section 2-10 : Monsieur Youssef CHEHADY, inspecteur du travail.

Section 2-11 : Madame Kathia BRANDT, inspectrice du travail.

Section 2-12 : Madame Céline SUREAU, inspectrice du travail.

### Unité de contrôle n° 3

Section 3-1 : Madame Stéphanie QUECHON, inspectrice du travail.

Section 3-2 : Monsieur Frédéric PICARD, inspecteur du travail.

Section 3-3 : Monsieur Ronan LE VERGE, contrôleur du travail.

Madame Stéphanie QUECHON, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 3-4 : Monsieur Guillaume THENOZ, inspecteur du travail.

Section 3-5 : Monsieur Didier HUSSON, inspecteur du travail.

Section 3-6 : Madame Sylvie BOBIN, inspectrice du travail.

Madame Sylvie BOBIN est également compétente :

- sur les communes de Colombes, Garches, Nanterre, Rueil-Malmaison et Vaucresson, pour le contrôle :
  - o Des établissements de la SNCF concourant aux activités de transport et des établissements de transport ferroviaire (codes NAF 49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs et 49.20Z Transports ferroviaires de fret). Cette compétence s'étend à toutes les activités de toute nature s'exerçant au sein des enceintes ferroviaires, lesquelles comprennent les gares et le domaine public ferroviaire ainsi que les établissements de maintenance du matériel roulant ferroviaire.
  - o Des établissements de la RATP concourant aux activités de transport ferroviaire. Cette compétence s'étend à toutes les activités de toute nature s'exerçant au sein des enceintes ferroviaires, lesquelles comprennent les gares, les stations et les emprises ferroviaires.
- sur les communes de Colombes, Garches, Nanterre, Rueil-Malmaison, Vaucresson, Courbevoie, Puteaux, La Garenne-Colombes pour le contrôle :
  - o Des établissements de la RATP concourant aux activités de transport routier. Cette compétence s'étend également aux établissements de maintenance du matériel roulant routier.
  - o Des établissements de transports routiers dotés des codes NAF suivants :
    - o Transports urbains et suburbains de voyageurs (NAF 49.31Z)
    - o Transports de voyageurs par taxis (NAF 49.32Z)
    - o Transports routiers réguliers de voyageurs (NAF 49.39A)
    - o Autres transports routiers de voyageurs (NAF 49.39B)
    - o Transports routiers de fret interurbains (NAF 49.41A)
    - o Transports routiers de fret de proximité (NAF 49.41B)
    - o Location de camions avec chauffeur (NAF 49.41C)
    - o Services de déménagement (NAF 49.42Z)
    - o Messagerie, fret express (NAF 52.29A)
    - o Affrètement et organisation des transports (NAF 52.29B)
    - o Autres activités de poste et de courrier (NAF 53.20Z)

Section 3-7 : Madame Stéphanie HUDE, inspectrice du travail.

Section 3-8 : Monsieur Ronan LE VERGE, contrôleur du travail par intérim

Monsieur Frédéric PICARD, inspecteur du travail par intérim, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 3-9 : Monsieur Philippe GARNEAU, contrôleur du travail.

Monsieur Jacques PELLETIER, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 3-10 : Monsieur Jacques PELLETIER, inspecteur du travail.

Section 3-11 : Monsieur Didier ERMAKOFF, inspecteur du travail.

Section 3-12 : Madame Sophie RUAT, inspectrice du travail.

#### Unité de contrôle n° 4

Section 4-1 : Madame Marie-Bernadette LONNOY, contrôleur du travail.

Monsieur Jean-Noël PONZEVERA, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section, pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 4-2 : Madame Flora DURAND, inspectrice du travail par intérim,

Section 4-3 : Madame Erbeha DUFFA, contrôleur du travail.

Madame Martine JULAUD, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section, pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 4-4 : Madame Erbeha DUFFA, contrôleur du travail, par intérim.

Monsieur Philippe BABAKILABIO, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés, par intérim.

Section 4-5 : Madame Martine JULAUD, inspectrice du travail.

Section 4-6 : Monsieur Yann BOITEL-BRAS, inspecteur du travail.

Section 4-7 : Monsieur Julien KERLEAU, inspecteur du travail.

Section 4-8 : Madame Flora DURAND, inspectrice du travail.

Section 4-9 : Madame Inès WERTHEIMER, inspecteur du travail par intérim.

Section 4-10 : Monsieur Philippe BABAKILABIO, inspecteur du travail.

Section 4-11 : Madame Aurélie LEHOUX, inspectrice du travail.

Section 4-12 : Monsieur Richard BOUDET, inspecteur du travail.

Section 4-13 : Madame Marie-Bernadette LONNOY, contrôleur du travail, par intérim.

Madame Aurélie LEHOUX, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés, par intérim.

Elle est en outre compétente sur cette section, par intérim, pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Madame Marie-Bernadette LONNOY est également compétente, par intérim, sur les communes de Courbevoie, La-Garenne-Colombes et Puteaux, pour le contrôle :

- Des établissements de la SNCF concourant aux activités de transport et des établissements de transport ferroviaire (codes NAF 49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs et 49.20Z Transports ferroviaires de fret). Cette compétence s'étend à toutes les activités de toute nature s'exerçant au sein des enceintes ferroviaires, lesquelles comprennent les gares et le domaine public ferroviaire ainsi que les établissements de maintenance du matériel roulant ferroviaire.
- Des établissements de la RATP concourant aux activités de transport ferroviaire. Cette compétence s'étend à toutes les activités de toute nature s'exerçant au sein des enceintes ferroviaires, lesquelles comprennent les gares, les stations et les emprises ferroviaires.

#### Unité de contrôle n° 5

Section 5-1 : Monsieur Stéphane GRIMALDI, inspecteur du travail. En cas d'empêchement, l'intérim sera assuré par Madame Audrey RAMASAWMY, contrôleur du travail.

Madame Salomé LASLA, inspectrice du travail par intérim, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 5-2 : Monsieur Benoit CHOPPIN, contrôleur du travail.

Monsieur Alexandre AZARI, directeur adjoint du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 5-3 : Monsieur David BLOYS, contrôleur du travail par intérim,

Monsieur David BLOYS est également compétent, sur les communes de Boulogne-Billancourt, Marnes-la-Coquette, Saint-Cloud, Sèvres, Suresnes et Ville-d'Avray, pour le contrôle :

- Des établissements de la SNCF concourant aux activités de transport et des établissements de transport ferroviaire (codes NAF 49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs et 49.20Z Transports ferroviaires de fret). Cette compétence s'étend à toutes les activités de toute nature s'exerçant au sein des enceintes ferroviaires, lesquelles comprennent les gares et le domaine public ferroviaire ainsi que les établissements de maintenance du matériel roulant ferroviaire.
- Des établissements de la RATP concourant aux activités de transport ferroviaire. Cette compétence s'étend à toutes les activités de toute nature s'exerçant au sein des enceintes ferroviaires, lesquelles comprennent les gares, les stations et les emprises ferroviaires.

Monsieur Didier ERMAKOFF, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.



Section 5-4 : Monsieur Dominique BALMES, inspecteur du travail.

Section 5-5 : Monsieur David BLOYS, contrôleur du travail.

Monsieur Dominique BALMES, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, par intérim.

Section 5-6 : Monsieur Jérémy MOREL, inspecteur du travail.

Section 5-7 : Madame Audrey RAMASAWMY, contrôleur du travail.

Madame Anne-Véronique PENSEREAU, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre, les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 5-8 : Madame Anne-Véronique PENSEREAU, inspectrice du travail.

Section 5-9 : Madame Francine LAURENT, inspectrice du travail.

Madame Francine LAURENT est également compétente, pour le contrôle de tous les établissements relevant de l'activité de la navigation fluviale sur tout le domaine fluvial public du département (voies navigables, quais, berges, chemins de halage et écluses) :

- Sur terre : Des établissements exerçant une activité de transport fluvial relevant des codes NAF 50.30Z (transport fluvial de passagers) et 50.40Z (transport fluvial de fret) et des activités de navigation intérieure ;
- Sur les voies navigables : dans les bateaux ou engins flottants et les établissements flottants tels que définis à l'article L 4000-3 du code des transports, à l'exception des bateaux restant à demeure à quai et utilisés pour des activités commerciales ou de loisirs (discothèques, cafés ou restaurants).
- Dans les établissements dépendants de l'établissement public VOIES NAVIGUABLES DE FRANCE.

Section 5-10 : Monsieur Benoit CHOPPIN, contrôleur du travail, par intérim.

Monsieur Alexandre AZARI, directeur adjoint du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés, par intérim.

Il est en outre compétent sur cette section, par intérim, pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, par intérim.

Section 5-11 : Madame Francine LAURENT, inspectrice du travail par intérim.

### **Unité de contrôle n° 6**

Section 6-1 : Monsieur Farid OUNISSI, inspecteur du travail.

Section 6-2 : Madame Claire FARNY, inspectrice du travail.

Madame Claire FARNY est également compétente, sur les communes de Chaville, Clamart, Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Meudon et Vanves, pour le contrôle :

- Des établissements de la SNCF concourant aux activités de transport et des établissements de transport ferroviaire (codes NAF 49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs et 49.20Z Transports ferroviaires de fret). Cette compétence s'étend à toutes les activités de toute nature s'exerçant au sein des enceintes ferroviaires, lesquelles comprennent les gares et le domaine public ferroviaire ainsi que les établissements de maintenance du matériel roulant ferroviaire.
- Des établissements de la RATP concourant aux activités de transport ferroviaire. Cette compétence s'étend à toutes les activités de toute nature s'exerçant au sein des enceintes ferroviaires, lesquelles comprennent les gares, les stations et les emprises ferroviaires.

Section 6-3 : Madame Marine DESLANDES, inspectrice du travail.

Section 6-4 : Monsieur Farid OUNISSI, inspecteur du travail par intérim.

Section 6-5 : Madame Laurence LEPROVOST, inspectrice du travail.

Section 6-6 : Monsieur William RICHETON, inspecteur du travail.

Sur cette section, Madame Adeline GAZZOLA, inspectrice du travail, est chargée du contrôle et est également compétente pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives ou réglementaires pour l'entreprise NEOUZE - CLEMENT - GOUSSE, située 24 avenue Victor CRESSON à Issy-les-Moulineaux (N° SIRET : 785 376 450 00017).

Section 6-7 : Madame Adeline GAZZOLA, inspectrice du travail.

Sur cette section, Monsieur William RICHETON, inspecteur du travail, est chargé du contrôle et est également compétent pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives ou réglementaires pour l'entreprise DAUCHEZ ADMINISTRATEUR DE BIENS, située 28 rue d'Oradour-Sur-Glane à Issy-les-Moulineaux (N° SIRET : 572 057 164 00079).

Section 6-8 : Monsieur Gilles FERNANDES, inspecteur du travail.

Section 6-9 : Monsieur Norbert MAHON, inspecteur du travail.

#### Unité de contrôle n° 7

Section 7-1 : Madame Soizic DUPIRE, inspectrice du travail.

Sur cette section, Madame Anne-Charlotte BONNEFONT, inspectrice du travail, est chargée du contrôle et est également compétente pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives ou réglementaires pour l'entreprise CREDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING, située 12 place des Etats Unis à Montrouge (N° SIRET : 692 029 457 01126).

Section 7-2 : Madame Claire FARNY, inspectrice du travail par intérim.

Section 7-3 : Monsieur Norbert MAHON, inspecteur du travail par intérim.

Sur cette section, Madame Sophie ALGALARRONDO, inspectrice du travail, est chargée du contrôle et est également compétente pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives ou réglementaires pour l'entreprise JMSA, située 188 avenue de Paris à Châtillon (N° SIRET : 339 222 648 00018).

Monsieur Norbert MAHON est également compétent, sur les communes d'Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Chatenay-Malabry, Châtillon, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Montrouge et Sceaux, pour le contrôle :

- Des établissements de la SNCF concourant aux activités de transport et des établissements de transport ferroviaire (codes NAF 49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs et 49.20Z Transports ferroviaires de fret). Cette compétence s'étend à toutes les activités de toute nature s'exerçant au sein des enceintes ferroviaires, lesquelles comprennent les gares et le domaine public ferroviaire ainsi que les établissements de maintenance du matériel roulant ferroviaire.
- Des établissements de la RATP concourant aux activités de transport ferroviaire. Cette compétence s'étend à toutes les activités de toute nature s'exerçant au sein des enceintes ferroviaires, lesquelles comprennent les gares, les stations et les emprises ferroviaires.

Section 7-4 : Madame Sophie ALGALARRONDO, inspectrice du travail par intérim.

Madame Sophie ALGALARRONDO, inspectrice du travail par intérim est également compétente, sur les communes d'Antony, Bagneux, Boulogne-Billancourt, Bourg la Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Chaville, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Issy les Moulineaux, Le-Plessis-Robinson, Malakoff, Marnes-la-Coquette, Meudon, Montrouge, Saint-Cloud, Sceaux, Sèvres, Suresnes, Vanves et Ville-d'Avray, pour le contrôle :

- Des établissements de transports routiers dotés des codes NAF suivants :
  - Transports urbains et suburbains de voyageurs (NAF 49.31Z)
  - Transports de voyageurs par taxis (NAF 49.32Z)
  - Transports routiers réguliers de voyageurs (NAF 49.39A)
  - Autres transports routiers de voyageurs (NAF 49.39B)
  - Transports routiers de fret interurbains (NAF 49.41A)
  - Transports routiers de fret de proximité (NAF 49.41B)
  - Location de camions avec chauffeur (NAF 49.41C)
  - Services de déménagement (NAF 49.42Z)
  - Messagerie, fret express (NAF 52.29A)
  - Affrètement et organisation des transports (NAF 52.29B)
  - Autres activités de poste et de courrier (NAF 53.20Z)
- Des établissements de la RATP concourant aux activités de transport routier. Cette compétence s'étend à tous les établissements de maintenance du matériel roulant routier.

Section 7-5 : Monsieur Jean-François GOS, inspecteur du travail.

Section 7-6 : Madame Sophie ALGALARRONDO, inspectrice du travail.

Section 7-7 : Monsieur Ludovic FOLY, inspecteur du travail.

Section 7-8 : Monsieur William RICHTON, inspecteur du travail par interim

Section 7-9 : Monsieur Norbert MAHON, inspecteur du travail, par intérim.

### ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'un directeur adjoint du travail, d'un inspecteur ou contrôleur du travail chargé des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail en application de l'article 2, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

- Intérim des directeurs-adjoints du travail et des inspecteurs du travail :

L'intérim d'un directeur-adjoint du travail ou d'un inspecteur du travail absent ou empêché sera prioritairement assuré par un inspecteur du travail chargé des actions d'inspection de la législation du

travail dans les sections d'inspection du travail, en application de l'article 2, à défaut par un responsable d'unité de contrôle désigné à l'article 1 et le cas échéant par un contrôleur du travail, tous deux chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail, en application de l'article 2 pour les établissements de moins de 50 salariés.

- Intérim des contrôleurs du travail :

L'intérim d'un contrôleur du travail absent ou empêché sera assuré par un inspecteur du travail ou un contrôleur du travail chargé des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail, en application de l'article 2. Lorsque l'intérim est assuré par un contrôleur du travail, les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail sont confiés à un inspecteur du travail chargé des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail en application de l'article 2 ou à un responsable d'unité de contrôle désigné à l'article 1, auxquels le contrôle des établissements de plus de 50 salariés peut être confié.

#### **ARTICLE 4**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un des responsables d'unité de contrôle désignés à l'article 1, l'intérim est confié prioritairement à un autre responsable d'unité de contrôle désignés à l'article 1, à défaut à Monsieur Jérôme SAJOT, directeur du travail.

#### **ARTICLE 5**

Conformément aux dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail, les agents mentionnés aux articles 1 et 2 participent, lorsque l'action le rend nécessaire, aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'Unité départementale de la DIRECCTE à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

#### **ARTICLE 6**

La présente décision annule et remplace la décision N° 2020-253 en date du 3 août 2020, à compter du 11 septembre 2020.

#### **ARTICLE 7**

La Directrice régionale adjointe, Responsable de l'Unité départementale des Hauts-de-Seine de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile-de-France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 11 septembre 2020

La directrice régionale adjointe, responsable de  
l'unité départementale des Hauts-de-Seine

Claudine SANFAUTE

## Arrêté n° 2020-297 du 11 septembre 2020

Modifiant la liste des conseillers du salarié dans le département des Hauts-de-Seine

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu l'article L.1232-4 du Code du Travail ;

Vu les articles R.1232-1 à 3 du Code du Travail ;

Vu les articles D.1232-4 à 12 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n° 2020-89 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-48 du 8 septembre 2020 portant subdélégation de signature à Madame Claudine SANFAUTE, directrice régionale adjointe responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, à effet de signer au nom du Préfet tout arrêté à caractère administratif préparé par les services placés sous son autorité et relevant de son domaine de compétence,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-210 du 29 mai 2019, applicable au 1<sup>er</sup> juin 2020, modifiant la liste des conseillers du salarié pour le département des Hauts-de-Seine établie par arrêté préfectoral n°2017-304 du 5 septembre 2017,

### ARRETE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

La liste des personnes habilitées, pour le département des Hauts-de-Seine, à assister, sur leur demande, les salariés lors de l'entretien préalable à un licenciement ou à une rupture conventionnelle du contrat de travail, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, est modifiée comme suit, dans la présente annexe.

#### ARTICLE 2 :

La mission des conseillers du salarié figurant sur cette liste ne peut s'exercer que dans le département des Hauts-de-Seine et à titre bénévole.

#### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté entre en vigueur le 11 septembre 2020, jusqu'au 10 septembre 2023.

#### ARTICLE 4 :

La directrice régionale adjointe responsable de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Nanterre, le 11 septembre 2020

Pour le Préfet,  
Par délégation et subdélégation,  
La directrice régionale adjointe,  
responsable de l'Unité Départementale  
des Hauts-de-Seine

Claudine SANFAUTE

**Liste des personnes habilitées à assister bénévolement les salariés  
lors de l'entretien préalable à leur licenciement ou à la rupture  
conventionnelle de leur contrat de travail pour le département des  
Hauts-de-Seine**

*Dans les entreprises dépourvues d'institution représentative du personnel (CSE, comité d'entreprise, délégués du personnel, délégués syndicaux), le salarié convoqué à un entretien préalable à un licenciement ou à une rupture conventionnelle du contrat de travail peut se faire assister, lors de cet entretien par un conseiller du salarié.*

*L'employeur, ou son représentant légal, ne peut s'opposer à sa présence lors de l'entretien préalable.*

*Le recours à un conseiller du salarié est facultatif et ne prive pas le salarié du droit de préférer être assisté par un de ses collègues volontaires, voire ne pas se faire assister.*

*Le conseiller du salarié a un rôle d'assistance et de conseil du salarié lors de la phase de conciliation d'une procédure de licenciement ou de rupture conventionnelle. Il remplit également un rôle de conciliateur et de témoin. Il n'est, par contre, ni un juge ni un agent de contrôle.*

*Le conseiller du salarié exerce sa mission à titre bénévole. Il est soumis au secret professionnel et tenu à une obligation de discrétion. Il doit rendre compte de son activité à l'administration.*

*Lorsque le conseiller du salarié est lui-même salarié, il dispose, pour exercer sa mission, d'un crédit de 15 heures par mois.*

*Les conseillers du salarié sont des hommes ou des femmes, en activité, en retraite, ou demandeur d'emploi, issus de toutes les catégories socio-professionnelles, dont la candidature a été retenue en fonction de leur expérience en matière de relations professionnelles et de leurs connaissances en droit social.*

*Le conseiller du salarié ne peut intervenir que **dans le département dans lequel il est nommé**. Pour cette raison, le conseiller du salarié contacté doit faire partie de la liste du **département dans lequel aura lieu l'entretien préalable**, qui peut donc être différent du département du lieu de travail.*

*Les conseillers du salarié sont souvent adhérents à une organisation syndicale représentative de salariés, mais pas nécessairement. Leur appartenance syndicale est obligatoirement mentionnée sur la liste départementale.*

*Le salarié se met directement en relation avec le conseiller choisi et lui communique la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Le conseiller du salarié sollicité informe le salarié de sa participation ou de son indisponibilité. Il pourra faire remplir au salarié une attestation prouvant sa présence à l'entretien.*

*Le salarié qui fait appel à un conseiller du salarié est tenu d'en informer son employeur.*

*Pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2857> et <https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/la-rupture-du-contrat-de-travail/article/le-conseiller-du-salarie>*

**Remarque: Les dispositions en vigueur visent expressément les salariés d'une entreprise, et ne s'appliquent pas aux salariés travaillant chez un particulier : ainsi, un-e employé-e de maison ne peut donc se faire assister par un conseiller du salarié lors de l'entretien préalable au licenciement ou à une rupture conventionnelle.**

Nom	Prénom	Zone d'intervention	Secteur d'activité	Adhésion syndicale	Téléphone
ADDES	Francois	92	Tous secteurs	USAPIE	06 48 05 85 38
ADNET	Gwenaëlle	La Défense, Nanterre, Courbevoie, Neuilly-sur-Seine, Asnières-sur-Seine	Banque et autre	CFDT	06 10 50 56 65
ADOU	Alla Pierre	92	Commerce	CGT	06 52 21 89 71
AFFOUNE	Hocine	92	Tous secteurs	CGT	06 52 48 29 33
AGGOUNE	El Madani	92	Vente de boissons gazeuses	FO	06 72 27 87 90
AHDAB	Azzam	92	Télécom	CFDT	06 61 31 23 39
AHMED	Abdou Rahamane	92	Tous secteurs	CFDT	06 52 17 14 82
AKSAS	Karim	92	Informatique	CFTC	09 81 42 02 77
AL ALI	Abdallah	92	Tous secteurs	CNT SOLIDARITE OUVRIERE	06 15 70 66 08
ALIX	Frank	92	Tous secteurs	CFE-CGC	06 11 39 28 94
AMBONE	Gilles	92	Tous secteurs	CFTC	09 81 42 02 77
AMOUNANE	Nurdine	Clichy, Gennevilliers, Asnières-sur-Seine, Villeneuve-la-Garenne et Levallois-Perret	Automobile banque assurance assistance transports service à la personne	CFDT	06 27 93 38 06
ANGOL	Ludovic	92	Tous secteurs	Sans étiquette syndicale	06 66 05 07 95
APPADOO	Geeta Devi	92	Tous secteurs	FO	06 76 80 89 65
ARGEYROLLES	Odile	Boulogne- Billancourt, Issy-les- Moulineaux, Sèvres et Saint-Cloud	Publicité	CFE-CGC	06 11 39 28 94
ATTATBA	Mamar	92	Tous secteurs	ALLIANCE OUVRIERE	06 50 78 17 68
BACHA	Algerika Nadia	92	Tous secteurs	CFDT	06 70 01 56 49
BAICU	Gina	92	Tous secteurs	CFDT	06 38 40 84 70
BALLOT	Stéphane	92	Sécurité privée, restauration	CFTC	09 81 42 02 77

BALLOY	Didier	92 Sud	Tous secteurs	CGT	06 30 01 39 84
BAUDU	Richard	92	Tous secteurs	ALLIANCE OUVRIERE	06 62 53 32 90
BAUTISTA	Marie José	92	Banques et activités diverses	CFTC	09 81 42 02 77
BEN LAASRI	Ahmed	92	Hôtellerie, tourisme et restauration	CFDT	06 51 09 50 76
BENACER	Mohamed	92	Tous secteurs	USAP	06 06 46 48 23
BENALLA	Khalid	92	Tous secteurs	USAP	06 06 46 48 23
BENIKHLEF	Rachid	92	Tous secteurs	SOLIDAIRES 92	06 18 18 93 35
BENMOHAMED	Nadir	92	Logement social	CFTC	09 81 42 02 77
BENSAOULA	Okba Ibn Nafaa	92	Tous secteurs	CFDT	07 82 69 17 10
BENSEBA	Naïma	92	Conseil, ingénierie, commerce, médical, politique, sportif, banque et assurance, presse	CFE-CGC	06 81 36 73 43
BENSOUSSAN	Robert	Puteaux, Suresnes, Rueil-Malmaison, Garches, Saint-Cloud, Boulogne-Billancourt, Sèvres, Issy-les-Moulineaux et Vanves	Tous secteurs	CFE-CGC	06 62 66 84 60
BERGEY	Laurent	Nanterre et Rueil-Malmaison	BTP	CGT	06 15 76 89 55
BODO	Olivier	92	SII	FO	06 20 90 58 74
BONNEFOIE	Samia	92	Tous secteurs	USAP	06 06 46 48 23
BONNOT	Philippe	92	Tous secteurs	CFE-CGC	06 28 01 46 30
BOOSZ	Pascal	92	Tous secteurs	Sans étiquette syndicale	06 84 43 12 06
BORGES DE OLIVEIRA	Octavio Manuel	92	Tous secteurs	USAP	06 06 46 48 23
BORNI	Brahim	92	Tous secteurs	CGT	06 69 72 35 00
BOU JABBOUR	Pierre	92	Action sociale	FO	06 11 34 52 76
BOUCHOU	Pierre	92	Tous secteurs	CFDT	06 75 40 86 06
BOUDA	Linda	92	Tous secteurs	CFTC	09 81 42 02 77



BOUFELFEL	Smail	92	Informatique	CFDT	06 69 51 64 63
BOUHADJILA	Karim	92	Tous secteurs	USAP	06 06 46 48 23
BOULIMANE	Mohamed	92	Tous secteurs	Sans étiquette syndicale	06 59 82 48 37
BOURGEOIS	Philippe	92	Tous secteurs	FO	06 80 58 64 39
BOUTAN	Josquin	92	Tous secteurs	CGT	06 22 67 89 58
BRAULT	Olivier	92	Commerce de détail et de la distribution	CFE-CGC	06 47 02 24 83
CAHUZAC	José	La Défense, Nanterre, Courbevoie, Levallois-Perret et Boulogne- Billancourt	Informatique consulting	CFDT	06 29 41 45 94
CHEBLI	Shany	92 Nord et La Défense	Tous secteurs + assurances finance	CFE-CGC	06 21 10 69 91
CHEBLI	Anis	92	Informatique	FO	06 72 45 04 10
CHERCHEM	Hymène	92	Tous secteurs	USAP	06 06 46 48 23
CISSE	Abdul	92	Restauration	CFTC	09 81 42 02 77
CLEVENOT	Didier	92 Sud	Tous secteurs	CFDT	06 51 74 21 99
COQUIN	Claudia	92	Restauration collective	FO	06 61 87 76 37
COURBARIEN	Agnes	92	Tous secteurs	CFTC	09 81 42 02 77
D ANDRIMONT	Manuella	92	Tous secteurs	UNSA	06 75 08 63 99
DALLERY	Olivier	92	Banque assurance services	UNSA	06 26 75 47 12
DAVID	Sepideh	92	Hôtellerie et restauration	FO	06 16 08 67 64
DE ARAUJO	Philippe	Montrouge, Malakoff, Bagneux, Bourg-la-Reine, Antony, Clamart, Meudon, Issy- les-Moulineaux, Vanves, Fontenay-sous- Bois, Sceaux, Le Plessis- Robinson, Châtenay- Malabry et Chatillon	SSII, telecom, intégrateur, informatique	CFE-CGC	06 07 62 87 81
DE FRANCO	Michel	92 Sud	Tous secteurs	CGT	06 08 43 10 60

27

DE PLAS	Agnes	92	Tous secteurs	CFDT	06 98 20 44 49
DEHAINE	Francois	92	Tous secteurs	CFE-CGC	06 85 41 68 97
DEKHISSI	Kamal	92	Propreté	UNSA	06 20 99 40 96
DELAMARE	Patrick	92	Tous secteurs	FO	06 12 15 14 78
DEMNIERE	François Joseph	92	Tous secteurs	USAPIE	06 28 39 12 72
DEMOCRITE	Patrick	92	Secteur social santé	Sans étiquette syndicale	06 59 77 29 73
DIERICKX	Alain	92	Syntec	CFTC	09 81 42 02 77
DILLAT	Jérôme	Neuilly-sur- Seine, Nanterre, Puteaux et Courbevoie	Tous secteurs	CFDT	06 12 57 12 83
DONNADIEU	Véronique	Clamart, Chatillon, Malakoff, Issy- les-Moulineaux, Vanves, Fontenay-sous- bois, Bourg-la- Reine, Antony, Sceaux et Bagneux	Commerce	CFDT	06 83 33 13 10
DOUMBIA	Tiecoura	92	Tous secteurs	CGT	07 69 12 17 73
DRAOUI	Mouloud	92	Tous secteurs	USAP	06 06 46 48 23
DROUET	Agnès	92	Tous secteurs	CFE-CGC	07 87 90 25 47
DUBEIL	André	92	Tous secteurs	ALLIANCE OUVRIERE	06 84 16 28 62
DUBREUIL	Alain	92	Tous secteurs	CFTC	09 81 42 02 77
EL AMRANI	Asma	92	Tous secteurs	UNSA	06 64 30 62 70
EL FAKIRI	Hicham	92	Tous secteurs	CFE-CGC	06 95 77 77 30
EL KHATTABI	Abid	Nanterre, Rueil- Malmaison et Suresnes	Tous secteurs	CGT	06 62 47 65 41
EL MADIOUNI	Abdenbi	92	Tous secteurs	USAP	06 06 46 48 23
EL YANDOUZI	Ahmed	Nanterre	Tous secteurs	CGT	06 95 29 20 09
ELIE	Jean Philippe	92 Nord	Tous secteurs	Sans étiquette syndicale	06 75 57 62 27
ESSEBKI	Ali	92	Tous secteurs	UNSA	07 72 50 69 90

EYZAGUIRRE ACARO	Miguel	92	Sécurité privée	CGT	07 68 21 15 87
FAJON	Romain	Nanterre et Rueil- Malmaison	Tous secteurs	CGT	07 54 83 18 67
FAROUKI	Marwane	92	Tous secteurs	CGT	06 11 10 44 26
FEBVRE	Valérie	92	Commerce et transport	ALLIANCE OUVRIERE	06 98 83 83 01
FELLAH	Soulika	Nanterre, Neuilly-sur- Seine, Rueil- Malmaison et Levallois-Perret	Tous secteurs	INFO COM CGT	01 43 31 80 49
FERY	Isabelle	92 Nord, Asnières-sur- Seine, Bois- Colombes, Colombes, Courbevoie, La Garenne- Colombes, Levallois- Perret, Nanterre, Neuilly-sur- Seine, Puteaux, Rueil- Malmaison, Vanves et Villeneuve -la- Garenne	Tous métiers de la vente métiers administratifs : service relation clientèle. SAV	CFDT	06 10 50 11 00
FICHOT	Corinne	Clichy-sur- Seine, Gennevilliers, Asnières-sur- Seine, Levallois-Perret et Rueil- Malmaison	Tous secteurs	CGT	06 42 61 37 98
FONKEN	Enrique	92	Transports	SOLIDAIRES 92	06 52 92 55 72
FRALEU SEVIRAN	Florence	92 Sud	Tous secteurs	CFE-CGC	06 21 39 54 15
GALUS	Michèle	92	Tous secteurs	USAP	06 06 46 48 23
GEORGELIN	Hervé	Gennevilliers, Villeneuve-la- Garenne, Asnières-sur- Seine, Colombes et Bois-Colombes	Tous secteurs	CGT	06 64 84 98 00
GIORGI	Joël	92	Tous secteurs	CGT	07 56 97 91 98
GORGET BESSARD	Christine	92	Tous secteurs	CFTC	09 81 42 02 77
GOUGOU	Myriam	92	Ressources humaines	Sans étiquette syndicale	06 78 29 55 74
GOUILLARD	Charles	92 Nord	Tous secteurs	CFE-CGC	07 69 54 48 09

GRATACAP	Michel	92 Nord	Tous secteurs	CGT	06 60 68 16 42
GUEDDAR	Said	92	Tous secteurs	CFTC	09 81 42 02 77
GUERLACH	Pascale	La Défense, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Courbevoie, Suresnes et Asnières-sur-Seine	Tous secteurs et industrie, marketing, communication, conseil	CFE-CGC	06 70 18 71 92
GUERRA	Louis Noël	92 boucle nord de la Seine	Encadrement tous secteurs	CFE-CGC	01 47 76 05 75
GUILLOU	Manuella	La Défense et alentours	Préférence convention syntec	CFE-CGC	06 10 30 53 09
HACHA	Mohamed	92	Tous secteurs	USAP	06 06 46 48 23
HADJEB	Djamel	92	Tous secteurs	USAP	06 06 46 48 23
HAMIDA	Mohamed	92	Tous secteurs	USAP	06 06 46 48 23
HAUENSTEIN	Agnès	92	Tous secteurs	CFTC	09 81 42 02 77
HEDUY	Mariame	92	Métallurgie	CFDT	06 72 96 23 82
HENOCQ	Nicolas	92	Hôtellerie	FO	07 80 77 27 56
HENRI	Hassen	92	Transports	SOLIDAIRES 92	06 86 44 97 83
HOUACHE	Mohamed	92	Tous secteurs	ALLIANCE OUVRIERE	06 51 39 43 45
IBRAHIMI	Abdallah	92	Tous secteurs	Sans étiquette syndicale	06 12 39 98 80
INGLESE	Soraya	92	Tertiaire	UNSA	06 31 40 12 66
JAMMES	Alain	92	Tous secteurs	Sans étiquette syndicale	06 30 37 68 26
JEANNIN	Alain	92 sud et ouest à partir de Malakoff	Tous secteurs + médias	FO	06 80 48 89 45
JOACHIM ARNAUD	Paul	92	Tous secteurs	USAP	06 06 46 48 23
JOLIVET	Jérôme	92	Tous secteurs	CFTC	09 81 42 02 77
KALI	Jean Philippe	Nanterre, Rueil-Malmaison, Puteaux, Suresnes, La Défense, Courbevoie et Neuilly-sur-Seine	Tertiaire informatique	CFTC	09 81 42 02 77

KAUFMAN	Gustavo	La Défense	Tous secteurs	UNSA	06 28 52 16 88
KERBAJE	Elia	92	Tous secteurs	CFDT	07 81 52 76 57
KIDJI	Kamel	92	Tous secteurs	CGT	06 18 41 64 62
KITI	Isabelle	92	Tous secteurs	CFDT	06 60 04 59 04
KNEIB	Jean Marie	92	Tous secteurs	CFDT	06 75 23 76 94
KOUTI	Rachid	92	Tous secteurs	ALLIANCE OUVRIERE	06 25 11 42 68
LAGUENY	Laurent	92	Tous secteurs	CFTC	09 81 42 02 77
LAHIANE	Mohamed	Clichy-sur- Seine, Levallois- Perret, Asnières-sur- Seine, Gennevilliers et Colombes	Tous secteurs	CGT	06 09 66 54 41
LALANNE	Philippe	92	Assurance	CFDT	07 82 26 63 32
LANDE DE VILLIERS	Jean Marie	92	Tous secteurs	CFTC	09 81 42 02 77
LANDIER	eric	92	Informatique et études	CGT	06 16 42 91 96
LANDRON	Luiza	92	Tous secteurs et chimie	CFE-CGC	06 75 51 58 14
LARCHER	Isabelle	92	Tous secteurs	USAP	06 06 46 48 23
LAROQUE	Jean Charles	92	Tous secteurs	CFTC	09 81 42 02 77
LARZILLIERE	Pascal	92	Restauration collective	CFDT	06 32 35 81 81
LE MOUËLLIC	Cyril	92	Tous secteurs	Sans étiquette syndicale	06 62 12 18 56
LE ROMAIN	Francois xavier	92	Tous secteurs	CFE-CGC	06 03 03 11 33
LEBELLEC	Philippe	92 Sud	Tous secteurs	Sans étiquette syndicale	06 60 69 74 42
LECOQ	Gérard	92 Sud et ouest	Tous secteurs afinité informatique et télécommunication	CFE-CGC	07 86 15 99 01
LINSOLAS	Christine	92	Tous secteurs	CFTC	09 81 42 02 77
LOISON	Patricia	Rueil- Malmaison	Tous secteurs	CGT	06 05 04 24 69
MACHOUX	Julien	92	Tous secteurs	CGT	06 13 16 83 00

MAINIER	Jean Luc	92	Tous secteurs	CFE-CGC	06 75 98 82 55
MAMAI	Ines	92	Tous secteurs	ALLIANCE OUVRIERE	07 78 05 71 44
MANSOUR	Lahoucine	92	Tous secteurs	USAP	06 06 46 48 23
MARIE	Francois pierre	92 Nord	Tous secteurs	CFE-CGC	06 08 02 20 30
MASSIP	Gilles	Nanterre et Boulogne- Billancourt	Tous secteurs	CGT	06 85 73 22 86
MBENOUN	Thérèse	92	Hôtellerie, tourisme et restauration	CFDT	06 50 43 36 37
MEBARKI	Mohammed	92	Tous secteurs	UNSA	06 78 96 27 17
MECIFI	Sidi Mohammed	92	Tous secteurs	CFTC	09 81 42 02 77
MEZIANI	Boucif	92	Tous secteurs	SOLIDAIRES 92	06 58 32 97 74
MISTRAL BERNARD	Stéphane	92	Tous secteurs	CFE-CGC	06 58 34 10 01
MOREAU	Nicolas	92	Tous secteurs	CFDT	06 80 20 16 83
MOUKRIM	Abdallah	92	Tous secteurs	CFDT	07 60 34 23 57
MOULAY ALI FRATT	Meryem	92	Tous secteurs	FO	06 95 87 76 06
MOUSSU	Alain	92	Commerce	FO	06 73 99 38 42
MUEL	Karine	Lignes sncf, ligne de tramway T2, lignes de bus proches	Tous secteurs	CFTC	09 81 42 02 77
NABIL	Boujemaa	92	Tous secteurs	USAP	06 06 46 48 23
NGWESSITCHEU	Judith	92	Tous secteurs	CFDT	06 41 11 00 20
NKOT BECTARTE	Serge	92 Nord	Idéalement social et médico-social	CGT	06 11 34 25 24
NOEL	Laurence	92 Sud	Tous secteurs	CFE-CGC	06 21 36 70 89
NTAMBU	Aimich	92	Banques, assurance immobilier et autres	CFDT	06 70 71 68 69
NTONTA	Raoul	92	Tous secteurs	USAP	06 06 46 48 23
ORNAGO	Elisabeth	92 Sud	Tous secteurs	CGT	06 71 77 33 42
OSMONT	Hélène	92	Tous secteurs	CFDT	06 85 93 09 45

OUACHANI	Abdelkader	92	Hôtellerie, tourisme et restauration	CFDT	06 51 04 36 67
OUDAOU	Mohammed	92	Tous secteurs	ALLIANCE OUVRIERE	06 84 86 06 31
OURISS	Lahcen	Nanterre et La Défense	Tous secteurs	UNSA	06 50 13 65 66
OYENIYI	Yinoussa	92	Sécurité privée	CGT	06 50 90 82 79
PACHOT	Fabrice	92	Hôtellerie et restauration	FO	06 03 53 54 48
PARTOUCHE	Gilles	Boulogne-Billancourt, Sèvres et Meudon	Tous secteurs	CFDT	06 26 44 66 81
PERNEZ	Damien	92	ESN, SSII, conseil, études	UNSA	06 99 27 31 16
PEYRE	Christian	92	Assurances, banque commerce	CFDT	07 86 46 91 18
PIMBA	José	92	Tous secteurs	SOLIDAIRES 92	06 95 64 34 05
PIRCHER DEBRY	Renée	92 Sud, La Défense et Boulogne-Billancourt	Tous secteurs	CFDT	06 73 17 70 15
PIRIOU	Laura	92	Tous secteurs	UNSA	06 81 54 24 27
PONCET	Loic	92	BTP électricité télécoms	CFTC	09 81 42 02 77
PROUCHANDY	Béatrice	92	Tous secteurs	UNSA	06 72 77 32 22
QUAISSE	Morad	92	Tous secteurs	CFDT	06 18 05 38 34
RAHAMNI	Karim	92	Tous secteurs	CGT	06 22 29 26 12
RAKATOMAHANINA	Didier	92	Tous secteurs	ALLIANCE SOCIALE	06 59 23 13 07
RAKOTONDRAZAFY	Tefinandrianina	92	Tertiaire de préférence mais non exclusif	FO	06 26 56 59 41
RARIVOSON	Sandy	92	Tous secteurs	ALLIANCE SOCIALE	06 13 02 07 44
RASZUL	Eric	92 Sud	Tous secteurs	CFDT	07 82 32 76 31
RAZGUI	Abdeslem	92	Tous secteurs	CFDT	07 61 72 09 01
RECH	Denis	92	Tous secteurs syntec	CFE-CGC	06 34 30 65 55
REGGANI	Tewfik	92	Informatique et réseau, santé et social	CFTC	09 81 42 02 77
RIBOLOWSKI	Thomas	92	Tous secteurs	CGT	06 76 28 28 59
RIDOUH	Fethi	92	Tous secteurs	USAP	06 06 46 48 23

RIVIERE	Eric	92	Tous secteurs	CGT	06 60 29 96 72
ROBERT	Fabrice	92	Tous secteurs	CFDT	06 61 55 05 73
ROBERTO GATINHO	Mee Fan	Rueil-Malmaison, Puteaux et Bois-Colombes	Tous secteurs	FO	06 77 88 23 24
RODRIGUES FERREIRA	Isabelle	92	Tous secteurs	CFTC	09 81 42 02 77
ROMAGNE	Eric	92	Tous secteurs	UNSA	06 65 31 29 21
ROUSEAU	Isabelle	92	Tous secteurs	UNSA	06 21 26 41 13
ROUSSEAU	Franck	92	Tous secteurs	CFE-CGC	06 50 26 12 29
RUIZ	Maurice	92	Tous secteurs	CFE-CGC	06 07 11 95 78
RUIZ	Marie José	92	Médico-social	UNSA	06 19 37 60 61
SABRI	Samir	92	Tous secteurs	UNSA	06 58 04 32 93
SAHAFI	Fouad	92	Tous secteurs	ALLIANCE OUVRIERE	07 83 58 00 42
SAÏZ	Juan	92	Tous et propreté et hygiène	UNSA	06 98 88 29 04
SAÏZ	Eva	Malakoff, Bagneux, Montrouge, Antony, Nanterre, Bourg-la-Reine, Vanves et Chatillon	Commerce	CGT	06 84 10 61 11
SAMAKE	Kiba	92	Tous secteurs	CGT	06 34 37 92 06
SASY	Pascal	92	Tous secteurs	Sans étiquette syndicale	06 87 04 92 28
SAVERIMOUTOU	Euloge	92	Transports	SOLIDAIRES 92	07 71 11 75 74
SEBA	Farad	92 Sud	Commerce	FO	06 72 68 46 43
SEHI	Gninglou	92 Sud	Tous secteurs	CGT	06 33 42 40 30
SELIGNY	Marie Line	92	Secteur administratif de préférence possibilité autres secteurs	FO	06 63 25 21 00
SENEGA	Mariam	92	Tous secteurs	UNSA	06 63 86 41 01
SHAKER	Jacques	92	Tous secteurs	Sans étiquette syndicale	06 70 26 83 70



SIMON	Adèle	La Défense, Courbevoie, Nanterre et Neuilly-sur-Seine	SSII, ESN, agences conseils	FO	06 16 31 14 92
SIMOS	Eugene	92	Tous secteurs informatiques, services	CFE-CGC	06 12 90 04 82
SMAÏLI	Raouf	92	Informatique télécom banque assurance	CGT	06 13 12 93 10
SOUAÏ	Anouer	92	Tous secteurs	FO	06 27 57 32 84
SOW	Aram	Issy-les-Moulineaux, Châtillon, Malakoff, Levallois-Perret, Boulogne-Billancourt, Sèvres, La Défense et Puteaux	Tous secteurs	CFTC	09 81 42 02 77
TAIBI	Faouzia	Courbevoie, Colombes, Nanterre et La Garenne-Colombes	Tous secteurs	CFDT	06 61 87 58 89
TARCHOUL	Ali	92	Informatique et autre	ALLIANCE OUVRIERE	06 24 19 28 56
TARGUI	Mohamed	92	Tous secteurs	FO	06 73 19 75 42
TCHIKAYA	Manyef	92 Nord	Tous secteurs	CFDT	06 65 40 67 20
TETU	Pierre	92	Tous secteurs	Sans étiquette syndicale	06 51 35 11 00
THERY PIART	David	92	Tous secteurs	CFTC	09 81 42 02 77
THIEBAUT	Thuc Hang	92 Nord	Tous secteurs bureaux d'études	CFE-CGC	06 74 41 21 34
TNIHI TALAMY	Fouzia	Nanterre, Clichy-sur-Seine, Asnières-sur-Seine, La Garenne-Colombes et Colombes	Tous secteurs	CFTC	09 81 42 02 77
TOUCHENE	Ali	92	Tous secteurs	USAP	06 06 46 48 23
TOUZEAU	Marina	92	Tous secteurs	CGT	06 65 97 37 97
TRANZER	Catherine	92	Tous secteurs	CFE-CGC	06 78 94 82 97
VERMEIL	Vincent	92 Nord	Tous secteurs	INFO COM CGT	01 43 31 80 49
WAKIM	Pierre	92	Tous secteurs	CFE-CGC	06 70 87 60 17

43

WEIFFENBACH	Hervé	92	Tous secteurs	CFE-CGC	01 47 76 05 75
WIBAULT	Jean Christophe	92	Tous secteurs	Sans étiquette syndicale	06 01 47 01 04
ZAHOUANI	Fissal	92	Tous secteurs	ALLIANCE OUVRIERE	06 61 02 96 19
ZAOUYA	Adil	92	Tous secteurs	ALLIANCE OUVRIERE	07 68 93 73 75
ZAROUKY	Mohammed	92	Propreté nettoyage industriel	UNSA	06 20 79 98 12
ZERBIB	Patrick	92	Tous secteurs	CFTC	09 81 42 02 77
ZIRANI	Mohamed	92	Tous secteurs	Sans étiquette syndicale	06 21 34 08 67

65

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex  
Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)  
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21  
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>